



MAIRIE  
**D'AUSSILLON**  
B.P. 541  
81208 AUSSILLON CÉDEX

-----  
Téléphone : 05.63.97.71.80  
Télécopie : 09.71.00.69.29

**ARRÊTÉ**  
**autorisant la restitution**  
**des retenues de garanties**

**ARNAUD ELECTRICITE SARL**  
**40, BOULEVARD DE LA MAYLARIE**  
**81200 AUSSILLON**

**MARCHE : 20TT04 – MARCHE DE MISE AUX NORMES**  
**ACCESSIBILITE DE LA SALLE COSTIS ET LA SALLE DEVES**  
**D'AUSSILLON**

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Commune d'AUSSILLON,

- VU, la demande présentée par la société ARNAUD ELECTRICITE SARL, à l'effet d'obtenir la restitution des retenues sur paiements opérées en garantie de l'exécution du marché de mise aux normes accessibilité de la salle Costis et salle Devès d'Aussillon, conclu le 17/12/2020 ;
- VU, le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 27/05/2021 ;
- VU les documents contractuels constituant le marché et notamment le Cahier des Charges ;

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : EST AUTORISEE la restitution des retenues de garantie, s'élevant à la somme totale de 297.33 € (deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-trois centimes) suivant le détail : 136.61 € + 160.72 €, opérées sur les paiements effectués au profit de la société ARNAUD ELECTRICITE SARL au titre des travaux réalisés.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à M. le Sous-Préfet de Castres, publié, affiché et notifié selon les règles en vigueur.  
Ampliation sera transmise à la Trésorerie de Castres, Service de Gestion Comptable.

Date de mise en ligne : 11 OCT. 2022

Date de notification :

Acte ayant acquis caractère  
exécutoire à la date du  
AUSSILLON, le  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL.

AUSSILLON, le 06/10/2022  
Le Maire,  
Fabrice CABRAL

